La fin du secret bancaire à l'égard des autorités fiscales étrangères

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Pendant la plus grande partie de son histoire moderne, Singapour a offert à sa clientèle étrangère une confidentialité bancaire que les autorités fiscales étrangères ne pouvaient percer. La loi ne la présentait pas comme un secret à la manière suisse. Il s'agissait d'un devoir légal de confidentialité imposé aux banques, assorti de sanctions pénales et adossé à un système fiscal territorial qui s'intéressait peu à ce que les non-résidents devaient à leurs propres États. En moins d'une décennie, entre mars 2009 et septembre 2018, cette protection a disparu sous tous les aspects pertinents en matière fiscale. Singapour a accepté la norme internationale d'échange de renseignements sur demande et conclu un accord intergouvernemental avec les États-Unis au titre de FATCA. Elle a érigé les infractions fiscales graves en infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent et a commencé à échanger automatiquement des informations sur les comptes financiers avec des dizaines de juridictions au titre de la Norme commune de déclaration (Common Reporting Standard, CRS).

Ce chapitre retrace cette transition. Il commence par l'engagement pris en 2009 envers la norme de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par la législation qui l'a mise en œuvre. Il examine ensuite le régime

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

américain FATCA et les accords par lesquels Singapour l'a appliqué, la Norme commune de déclaration et ses modifications ultérieures, ainsi que l'érection des infractions fiscales en infractions sous-jacentes. Une dernière section aborde la question la plus délicate de toute la période : qu'est-il advenu des avoirs que les clients étrangers avaient comptabilisés à Singapour avant le changement des règles, et comment les banques devaient-elles les traiter ?

Le volume parallèle consacré à Genève consacre un chapitre à la même transformation de la banque privée suisse entre 2008 et 2018, sous l'effet de l'affaire UBS, du programme américain pour les banques suisses et de l'introduction de l'échange automatique.[1] La comparaison est instructive. Singapour a suivi le même chemin presque au même moment. Elle l'a fait avec moins de sanctions, moins de poursuites contre ses banquiers et un accent plus marqué sur la surveillance préventive. Les raisons de cette différence, et ses limites, sont examinées à la fin de ce chapitre. L'architecture réglementaire dans son ensemble est décrite au chapitre I de la présente partie, et le régime de lutte contre le blanchiment au chapitre III de la partie H.

L'essentiel

Singapour a adhéré le 7 mars 2009, sous la menace d'une liste grise, à la norme de l'OCDE en matière d'échange de renseignements sur demande. Elle l'a mise en œuvre par l'Income Tax (Amendment) (Exchange of Information) Act 2009, qui ouvrait l'accès aux informations bancaires par une procédure judiciaire avec notification au contribuable. Les réformes annoncées le 14 mai 2013 ont supprimé l'exigence d'une décision judiciaire, étendu l'assistance à tous les partenaires conventionnels et conduit à la signature de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Singapour a signé avec les États-Unis le 9 décembre 2014 un accord FATCA de modèle 1, remplacé par un accord réciproque signé le 13 novembre 2018 et en vigueur depuis le 1er janvier 2021. Au titre de la Norme commune de déclaration, les établissements financiers singapouriens appliquent les obligations de diligence depuis le 1er janvier 2017, et Singapour échange des informations sur les comptes financiers depuis septembre 2018. Depuis le 1er juillet 2013, les infractions fiscales graves sont des infractions

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

sous-jacentes au blanchiment d'argent. La Monetary Authority of Singapore (MAS) attend des établissements financiers qu'ils refusent ou réexaminent les clients dont ils soupçonnent que les avoirs proviennent d'une fraude ou d'une évasion fiscale intentionnelle, y compris à l'égard d'un fisc étranger.

Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie E, chapitre III, « La fin du secret bancaire à l'égard des autorités fiscales étrangères (2008-2018) », qui retrace l'affaire UBS, l'adoption de la norme de l'OCDE, le programme américain pour les banques suisses, FATCA et l'échange automatique de renseignements. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com